

Société Handelsagentur Uwe Zauritz – Conditions générales de vente et de livraisons

(Les termes acheteur, donneur d'ordre, client dans le texte ci-dessous signifient tous commettant dans la correspondance)

1 Généralité

Les conditions générales de vente suivantes s'appliquent, sauf stipulation contraire écrite, pour toutes les offres, les livraisons et les prestations. Elles excluent les conditions contradictoires du client et sont valables exclusivement pendant toute la durée de la relation commerciale, même si elles sont interrompues dans le temps, sans que nous devions faire référence expressément à la validité de ces conditions ni contester les autres conditions de vente. Toute divergence de nos conditions de ventes est effective, seulement nous le confirmons par écrit.

Selon § 26 et § 34 du BDSG, il faut signaler que les données nécessaires de notre relation commerciale, sont mémorisées dans l'ordinateur dans le cadre de la fiabilité de BDSG.

2 Offre

2.1 Les offres sont sans engagement. Les prix indiqués sur les prospectus ou catalogues sont donnés à titre indicatif. Sous réserve d'erreur. Lors de la parution d'un nouveau catalogue, les prix indiqués sur les anciens catalogues ne sont plus valables. Il s'applique toujours le prix de la confirmation de commande. Les prix et les commandes sont fermes, seulement s'ils sont confirmés par écrit, donnés en acompte ou passés. Les membres CE doivent indiquer leur n° ID, sinon la TVA allemande s'applique. La taxe douanière pour les membres CE n'est pas comptée.

2.2 Les prix indiqués dans les offres écrites sont valables 4 semaines.

2.3 Les dessins, les illustrations, les dimensions, les poids et autres données des prestations sont impératifs, seulement s'ils sont acceptés expressément par écrit. Les indications données dans les prospectus, le matériel publicitaire et les autres sources d'information ne sont pas des caractéristiques garanties en vertu du droit de garantie. Sous réserve d'erreur.

3 Prix

Tous les prix s'entendent départ entrepôt Bamberg et sont calculés d'après la valeur de la commande. Pour les petites commandes inférieures à 500 Euros, il y a une majoration de quantité mineure 20%. Les premières commandes inférieures à 500 Euros ne peuvent pas être acceptées. L'enlèvement départ entrepôt Bamberg doit être convenu à l'avance. La marchandise est envoyée non démontée départ entrepôt de livraison. L'emballage est calculé avec 1,5 % (min. 10 Euros, max. 50 Euros) de la valeur de la marchandise.

Si dans la période entre la passation de contrat et la livraison, les prix devaient être majorés ou réduits, il s'applique le prix valable au jour de la commande.

4 Echantillon

Un classeur d'échantillons de tissus ou de housses peut être commandé à condition moyennant une consigne. En cas de retour sans défaut, port payé, le montant de la consigne est remboursé. Sur demande, nous envoyons des chaises échantillons plus affrètement et emballage au prix brut contre remboursement. Les chaises échantillons sont reprises lors d'un retour port payé, en cas de commande passée à Handelsagentur Uwe Zauritz.

5 Livraison

5.1 La livraison a lieu contre paiement d'avance ./ 2% remboursement des intérêts ou contre remboursement, net. Les premières commandes seulement contre paiement d'avance. Les comptes de facture sont possibles sur demande – ils doivent être cependant aptes au crédit assurance.

Pour garantie, les commandes de plus de 2500 Euros, net valeur de la marchandise 100 % comme à la banque, doivent être garanties par le donneur d'ordre. Le début de la commande et le délai de livraison commencent le jour de l'arrivée de la garantie chez Handelsagentur Uwe Zauritz.

5.2 En cas de dommage remplaçable, par ex. un retard de livraison non intentionnel de la société Handelsagentur Uwe Zauritz, des dommages et intérêts max. sont fixés de 10 % de la valeur brute de la commande et une responsabilité ne peut pas être exclue.

5.3 En cas d'absence de prestation ou de livraison en retard de la part de nos fournisseurs, que nous n'avons pas à remplacer, nous avons un droit de refuser la prestation envers le client. Nous ne sommes pas obligés de fournir la marchandise d'une autre façon.

5.4 Si nous sommes en retard de livraison, le client peut nous fixer, par lettre recommandée, un délai supplémentaire pendant lequel la livraison et la prestation doivent s'effectuer. Les droits aux dommages et intérêts de toute nature sont exclus.

5.5 Les événements de force majeure et les grèves relèvent des obligations pour des délais de livraison et livraisons déterminés.

5.6 Les délais de livraison sont de 6 à 10 semaines, à moins qu'un délai de livraison anticipé ait été confirmé comme délai fixe.

6 Fabrication

6.1 Les fabrications spéciales, les laquages, les rembourrages nécessitent 80 % d'acompte à la passation de la commande. Les délais de livraison convenus s'appliquent au jour de l'arrivée de l'acompte chez Handelsagentur Uwe Zauritz.

6.2 Les chaises rembourrées sont garnies avec du rembourrage blanc, du tissu par le client ou contre paiement à part. Les différences de couleurs et de mesures n'autorisent pas à réclamation.

6.3 Les améliorations de modèle par l'usine ou modifications aux articles du programme Handelsagentur Uwe Zauritz ou des produits que nous commercialisons ne nécessitent aucune obligation spécial de dénonciation envers le donneur d'ordre et n'autorisent pas à réclamation.

7 Prestations de l'acheteur

Le rembourrage du tissu de recouvrement par l'acheteur s'effectue au risque de l'acheteur, en cas de découpures, perte ou mauvais rembourrages, l'acheteur est lui-même responsable. L'acheteur support les frais d'envoi du tissu du client jusqu'au fabricant. En cas d'échantillons de décapage remis par l'acheteur à l'attention de Handelsagentur Uwe Zauritz, il faut s'attendre à des différences de couleur avec le produit final. Le donneur d'ordre support le risque de différence de couleurs.

Les termes acheteur, donneur d'ordre, client dans le texte ci-dessous signifient tous commettant dans la correspondance (commande, confirmation de commande, etc.)

8 Transfert du risque/transport de marchandises

8.1 Les livraisons s'effectuent à la charge et au risque du donneur d'ordre, dès que la marchandise quitte l'entrepôt de Bamberg ou Brunssum, le risque passe à l'acheteur. Nous mandatons les envois au nom et pour le compte du donneur d'ordre. La marchandise doit être contrôlée immédiatement, si elle est complète et a des défauts visibles, l'enlèvement doit être confirmé au commissionnaire de transport seulement sous réserve.

8.2 La société Handelsagentur Uwe Zauritz n'est pas tenue de contracter une assurance transport pour le client. Sur souhait écrit express, ceci peut être convenu avant l'envoi de la marchandise, aux frais du client.

8.3 Le trajet avec un semi-remorque de 40 tonnes doit être garanti, les frais supplémentaires qui peuvent résulter par le transbordement vont à la charge de l'acheteur.

9 Réserve de propriété

Jusqu'au paiement complet du prix d'achat ou prix convenu pour l'ouvrage fourni dans le cadre d'un contrat d'entreprise et tous les coûts accessoires, tous les objets restent notre propriété, jusqu'à ce que les créances ultérieures découlant de la relation commerciale soient compensées.

L'acheteur cède ses créances provenant de la revente év. de la marchandise de réserve à l'avance à la société Handelsagentur Uwe Zauritz.

Le donneur d'ordre ne peut pas, sans notre accord écrit, enlever les objets de ses locaux commerciaux. Si une saisie de ces objets est faite par un créancier du donneur d'ordre, le donneur d'ordre est obligé de nous en informer immédiatement. Dans ce cas, le donneur d'ordre cède à la société Handelsagentur Uwe Zauritz aussi les créances de client, qui sont communiquées immédiatement à la société Handelsagentur Uwe Zauritz. Le donneur d'ordre doit rembourser les frais év. de notre intervention. Le donneur d'ordre doit assurer les objets livrés, jusqu'au paiement complet, à ses frais, contre l'incendie, les inondations, le verre et le marbre et autres dommages en notre faveur. A notre demande, une justification écrite doit être fournie.

10 Garantie

La garantie des qualités est seulement effective en cas de confirmation écrite. Les défauts des marchandises livrées et les divergences de quantité ou les livraisons erronées doivent être signalées à l'arrivée de la

marchandise. Les divergences minimales dans la dimension, la couleur et la confection de la marchandise n'autorisent pas à réclamation. Les dommages de casse doivent être signalés par écrit. En cas de réclamation à propos d'un défaut fondée, le vendeur est tenu de remettre la marchandise en état. Lors de la remise en état, les droits à la garantie à réhabilitation ou à diminution sont exclus. Les droits aux dommages et intérêts sont exclus, si autorisé légalement. Les retours de marchandise peuvent avoir lieu seulement avec notre accord. Il n'y a aucune garantie sur les meubles de jardin.

11 Montage

- 11.1 Les marchandises commandées sont livrées non montées, à moins que cela n'ait été convenu autrement et garanties par Handelsagentur Uwe Zauritz dans la confirmation de commande. Le montage peut être mandaté par le donneur d'ordre contre paiement d'après les frais.
- 11.2 Si une livraison est convenue franco lieu de destination ou franco chantier, le donneur d'ordre doit mettre à disposition le personnel auxiliaire et les aides pour décharger les objets de livraison.
- 11.3 Les réparations en dehors du cadre de l'obligation de garantie sont calculées en justification horaire.
- 11.4 Il convient de garantir que le travail de nos commissionnaires de transport et de nos monteurs ne soit pas entravé pendant les heures de livraison convenues. Dans les cas contraires, les temps d'attente, les heures supplémentaires, les trajets supplémentaires, les prestations facultatives, etc. doivent être calculés séparément.
- 11.5 Les heures supplémentaires exigées par le donneur d'ordre ou le travail effectué le dimanche ou les difficultés imprévues sont des suppléments horaires prélevés dans le cadre des taux horaires en vigueur.

12 Réclamations à propos d'un défaut

Les droits à la garantie peuvent être faits valoir aussi à la livraison et prestations fournis aux non-commerçants, seulement si les défauts font l'objet d'une réclamation écrite et spécifiée immédiatement après la livraison et le montage ou la mise en service.

Les défauts non visibles doivent être réclamés immédiatement après l'achèvement, dans tous les cas dans le délai légal de garantie.

L'échange des marchandises livrées est exclu. Les contestations ou les modifications ultérieures peuvent être prises en compte dans tous les cas, si la fabrication n'a pas encore commencée d'après les indications que nous connaissons actuellement.

13 Paiement

- 13.1 Le paiement du prix d'achat ou du prix convenu pour l'ouvrage fourni dans le cadre d'un contrat d'entreprise doit s'effectuer, aux conditions déterminées dans la confirmation de commande ou sur la facture, directement à la société Handelsagentur Uwe Zauritz. Les représentants ou les monteurs ne sont pas autorisés à encaisser le paiement, à moins qu'ils aient une procuration écrite ou un mandat de recouvrement selon le bordereau de livraison.
- 13.2 Nous n'acceptons pas les traites.
- 13.3 Toute compensation et exercice d'un droit de rétention sont exclus, s'il n'existe aucun lien avec une créance incontestée ou constatée judiciairement par décision ayant acquis force de chose jugée.

14 Retard de paiement

En cas de dépassement du délai de paiement, nous sommes autorisés à exiger, après mise en demeure et fixation d'un délai supplémentaire d'une semaine, des intérêts de retard bancaires, sans préjudice de droits de dommages et intérêts plus élevés.

Si le paiement n'est pas effectué dans le délai supplémentaire, ou si la procédure du règlement judiciaire ou de faillite légale sur le capital du client est entamée, il nous incombe les droits suivants :

Nous pouvons :

- a) résilier le contrat et exiger le remboursement de la marchandise ou des dommages et intérêts à cause de non exécution
- b) récupérer la marchandise qui n'a pas été encore réceptionnée et utiliser selon les clauses légales sur la vente de l'objet gagé pour le compte du client
- c) exiger pour la marchandise, qui n'a pas été encore réceptionnée ou qui reste à livrer, un acompte ou une garantie
- d) utiliser les garanties déjà constituées
- e) résilier tous les contrats qui ne sont pas menés à bonne fin après avoir fixé un délai supplémentaire d'au moins une semaine ou exiger des dommages et intérêts à cause de non exécution
- f) faire valoir les autres dommages résultant de la demeure. En tant que dommage résultant de la demeure ou diminution de la valeur après livraison de la marchandise, un montant forfaitaire de 20 % du prix d'achat est calculé, sans préjudice de justification de dommage plus élevé.

15 Solvabilité

Si nous apprenons ultérieurement des circonstances qui peuvent réduire, selon nous, la solvabilité du donneur d'ordre, nous sommes autorisés, en communiquant ces circonstances, à présenter à échéance toutes nos créances envers le donneur d'ordre. Ceci s'applique aussi pour les créances différées. Après mises en demeure et fixations d'un délai, nous sommes autorisés à prendre les mesures prévues au point « 14 » concernant le retard de paiement.

16 Dépenses du fournisseur

Les dépenses du fournisseur concernant l'exécution conforme au contrat du contrat de vente doivent être remboursées par le donneur d'ordre, si la commande pour des raisons qui ne sont pas de la faute du fournisseur, n'a pas pu être exécutée, bien que le fournisseur en était en mesure. Ceci s'applique aussi pour les commandes qui ne sont pas exécutées pour la raison mentionnée au point 15.

Si le donneur d'ordre résilie le contrat, il doit payer un forfait de 20 % de la somme du contrat comme dommages et intérêts et manque à gagner, sans préjudice de justification d'un dommage plus élevé.

Le même droit aux dommages et intérêts de la société Handelsagentur Uwe Zauritz envers le client existe, si le client se trouve en retard d'enlèvement et si la société Handelsagentur Uwe Zauritz résilie le contrat pour cette raison.

17 Reprise de la marchandise

En cas de reprise, le donneur d'ordre se déclare d'accord sur le fait que les personnes mandatées par la société Handelsagentur Uwe Zauritz entrent dans ses locaux commerciaux et prennent possession des objets.

18 Lieu de l'exécution de la prestation – juridiction compétente

Le lieu de l'exécution de la prestation et la juridiction compétente est Bamberg.